|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\PRESIDENCE 25\Pictures\Logo UMI.jpg | Logo Université Partenaire |

**CONVENTION DE COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE**

Entre

**L’UNIVERSITE ………………………**, adresse…………………………… ,représentée par son Président, Professeur ………………..

Ci-après dénommée «….»

Et

**L’UNIVERSITE MOULAY ISMAIL de MEKNES**, sise Marjane 2, BP : 298, Meknès, MAROC, représentée par son Président M. Hassane SAHBI

Ci-après dénommée «UMI»

**1. PREAMBULE**

Vu l’arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse ;

Vu l’arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat en France ;

Vu la loi 01-00 portant organisation de l’enseignement supérieur au Maroc ;

Vu le cahier des normes pédagogiques relatif à l’organisation des études au cycle doctorat au Maroc ;

Vu la charte de thèse de l’UMI.

**IL EST DECIDE CE QUI SUIT :**

**2. Titre I : Dispositions Générales**

**2.1. Inscription d’une thèse en cotutelle**

**2.1.1. Candidat**

M/ Mme : ………………………………………………………….

Prénom : ………………………………………………………….

Nationalité :……………………………………………………..

N é(e) le :……………………….à :…………………………….

Dernier Diplôme obtenu :………………………………..

**2.1.2 Début et durée de préparation**

La préparation de la thèse débutera au titre de l’année universitaire …../……Il est prévu qu’elle pourra être soutenue, sauf dérogation ultérieure approuvée par les établissements signataires, après 36 mois de préparation.

Le sujet de thèse déposé par le doctorant est (intitulé complet) :

**« ….............................……………………………………………………………….. ».**

La protection du sujet de thèse ainsi que la publication, l’exploitation et la protection des résultats de recherche issus des travaux de recherche du doctorant dans les établissements signataires seront assujetties à la réglementation en vigueur et assurées conformément aux procédures spécifiques à chaque pays impliqué dans la cotutelle.

Lorsque requis, les dispositions relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle feront l’objet d’une annexe spécifique à cette convention.

**2.2. Séjours**

Il est prévu que la préparation se déroulera alternativement dans chacune des universités jusqu’à la conclusion des travaux.

Détail des séjours prévus :

…../….. : Université de ………… (…….mois) – UMI (…….mois)

…../….. : Université de ………… (…….mois) – UMI (…….mois)

**3. Titre II – Dispositions administrative**

**3.1. Droit d’inscription**

**3.1.1.** L’inscription en thèse de doctorat en cotutelle de M / Mme ……. au sein de l'Ecole Doctorale de l’Université ………………… et à l’UMI de Meknès concernera l’année universitaire …………….Elle sera renouvelée chaque année pendant la durée du travail de recherche en cotutelle dans chacun des deux établissements concernés.

**3.1.2.** M / Mme ………….. Paie les droits universitaires à l’UMI et bénéficie de l’exonération des droits dans l’autre établissement contractant conformément aux dispositions réglementaires retenues.

Dans le cas de thèses en cotutelle en partenariat avec des universités européennes, le paiement des droits universitaires se fera alternativement une année dans une université, une année dans l’autre.

**3.2. Œuvres**

**3.2.1 Couverture Sociale**

Le doctorant bénéficiera de la couverture sociale inhérente à l’acquittement des droits d’inscription dans un des établissements. Il justifiera le cas échéant auprès de l’autre établissement de sa couverture sociale ainsi que d’une assurance responsabilité civile valable dans chaque pays. Les justificatifs correspondants seront produits au moment de l’inscription et la réinscription.

**3.2.2. Hébergement**

Pendant les séjours dont il est fait mention en 2.2 ci-dessus, l’établissement d’accueil s’efforcera de mettre à la disposition du candidat un logement en cité universitaire, et celui-ci lui sera facturé selon le tarif en vigueur dans chaque cas.

**4. Titre III - Dispositions pédagogiques**

**4.1. Préparation et rédaction de la thèse**

**4.1.1. Directeurs**

 Le travail de thèse est effectué sous la responsabilité des deux directeurs de thèse :

- Pr ………. de l'Université ………………..

**Laboratoire : ………………………………**

- Pr. ……… de l’UMI

**Laboratoire : ………………………………**

**4.1.2. Langue de rédaction de la thèse**

La thèse sera rédigée en langue française et présentée sous une forme satisfaisant aux conventions imposées par chacune des Universités. Si elle n’est pas rédigée en français elle sera obligatoirement accompagnée d’un résumé substantiel en langue française.

Le texte de la thèse seraaccompagné d’un résumé répondant aux normes de signalement internationales : ce résumé sera rédigé dans une langue autre que celle de rédaction de la thèse, à savoir l’anglais.

**4.2. Soutenance de la thèse**

**4.2.1. Composition et Désignation du jury**

Le jury de soutenance est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les deux établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit.

**4.2.2. Lieu de soutenance**

Il est convenu que la soutenance de la thèse de M. / Mme……… se déroulera à l’UMI – Meknès.

**4.2.3. Langue de soutenance**

La thèse sera soutenue en langue Française.

Si elle n’est pas soutenue en français elle sera obligatoirement accompagnée d’un résumé substantiel en langue française.

**4.3. Délivrance des Diplômes**

Après la soutenance de la thèse, les établissements contractants délivrent simultanément à l’étudiante le diplôme de docteur par chaque Université.

Sur le ou les diplômes de docteur figurent une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l’intitulé des principaux travaux, les noms et titres de membres du jury et la date de la soutenance.

**5. Titre IV : Dispositions finales**

**5.1. Annexes**

Les textes cités en préambule à cette convention seront annexés au présent document, afin de permettre aux signataires d’en prendre connaissance.

**5.2. Durée de validité**

Les dispositions de la présente convention prennent effet du jour de sa signature par le dernier établissement concerné.

Elles demeurent valables jusqu’à la date prévu en 2.1.2 ci-dessus pour la soutenance, période à laquelle s’ajoutera le délai à la rédaction et à la transmission des Diplômes visés en 4.3 ci-dessus.

Fait en 5 exemplaires originaux,

|  |
| --- |
| Le Doctorant : xxxxxxxxxxx |
| Le Directeur de ThèsexxxxxxxxxxxxxxxxxPr.xxxxxxxxxxxxx, le  | Le Directeur de ThèseUniversité Moulay Ismaïl- Meknès, MarocPr. xxxxxxxxxxxxxxxxxMeknès, le  |
| Le Directeur de LaboratoirePr. xxxxxxxxxxxx | Le Directeur de LaboratoirePr xxxxxxxxx |
| Le Directeur de l’Ecole DoctoralePr. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx | Le Directeur du Centre d’Etudes Doctorales Pr.xxxxxxxxxxxxx  |
| Le Président de l’Université xxxxxxxProfesseuràxxxxxxxx, le | Le Président de l’Université Moulay Ismaïl, Meknès-MarocProfesseur Hassane SAHBIMeknès, le |

***ANNEXE***

*Détail du sujet en quelques lignes maximum :*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |